



وزارة الداخلية وترقية الامركزية والتنمية المحلية  
Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la  
Décentralisation, et du Développement Local



جهة نواكشوط  
Région de Nouakchott

الرئيسة  
La Présidente

Nouakchott, le \_\_\_\_\_  
نواكشوط في \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_  
الرقم \_\_\_\_\_

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Objet : Sélection d'un Consultant

Référence : AMI N° 1/RN/CPMP/RN /2026

Autorité contractante : Région de Nouakchott

Financement : AIMF

Date : Avril 2026

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marché actualisé, publié sur le site de la Région de Nouakchott (<https://region-nouakchott.mr>) et le portail des marchés publics (<https://marchespublics.gov.mr>)

### 1.1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet Régional pour l'Accès à l'Eau et l'Assainissement (PREA)**, la Région de Nouakchott, en partenariat avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne et l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), s'est engagée à améliorer durablement la gestion des boues de vidange dans la ville de Nouakchott.

### 2. Objet de l'AMI

Le présent AMI vise à **sélectionner un consultant individuel.**

La procédure retenue est celle de la **sélection fondée sur les qualifications des consultants**, conformément à l'article 37 nouveau du décret n°2022-084.

A ce stade :

- **seules les qualifications antérieures des consultants sont prises en compte ;**
- aucune offre technique détaillée ni financière n'est exigée.

À l'issue de l'évaluation :

- le consultant classé premier sera invité à soumettre une **proposition technique et financière** ;
- cette proposition fera l'objet de **négociations** conformément à l'article 39 du décret n°2022-083 .

### **3. Objectifs de la mission**

#### **Objectif général**

Accompagner la Région de Nouakchott dans la mise en place d'une filière performante de gestion des boues de vidange.

#### **Objectifs spécifiques**

- Réaliser les études techniques
- Appuyer la mise en œuvre des infrastructures
- Structurer le secteur
- Renforcer les capacités des acteurs

### **4. Description sommaire des prestations**

Le consultant interviendra notamment sur :

- les études techniques (diagnostic, APS, APD, DAO) ;
- l'appui au suivi des travaux ;
- la mise en place de modèles de gestion ;
- la formation et l'accompagnement des acteurs.

### **5. Profil du Consultant recherché**

#### **Qualifications minimales**

- Minimum 8 ans d'expérience en assainissement urbain
- Expérience en gestion des boues de vidange
- Expérience en Afrique de l'Ouest

- Maîtrise du français
- ✓ **Justification documentaire :**
- Description des projets spécifiques avec détails techniques
- ✓ **Documents requis :**
- CV détaillé de la personne clé , avec copie des diplômes et attestations de missions similaires.

#### **Atouts**

- Expérience en Mauritanie
- Références en infrastructures similaires
- Expérience avec acteurs informels

#### **6. Durée et modalités**

- Mission discontinue
- Déplacements à Nouakchott
- Réunions à distance

#### **7. Critères de présélection (Article 37 nouveau du Décret 2023- 54 modifiant certaines dispositions du décret 20-22-083 du 8 juin 2022 )**

##### **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (100 POINTS)**

Les manifestations d'intérêt seront évaluées exclusivement sur la base des qualifications et expériences des consultants, conformément à la réglementation en vigueur.

##### **7-1. Expérience générale du consultant – 40 points**

Cette rubrique vise à apprécier la capacité globale du consultant à intervenir dans le domaine de l'assainissement, de l'hydraulique ou des infrastructures.

##### **a) Références générales pertinentes – 20 points**

Expérience dans les études ou projets d'assainissement, hydraulique urbaine ou infrastructures

Diversité et continuité des missions réalisées

- ✓ Le consultant devra justifier d'au moins trois (03) missions similaires au cours des dix (10) dernières années.

##### **b) Qualité et pertinence des prestations – 10 points**

Adéquation des missions avec les problématiques d'assainissement

Niveau de qualité des prestations réalisées (respect des délais, réception des projets)

**c) Résultats obtenus – 10 points**

Projets achevés avec succès

Impacts opérationnels (fonctionnalité des infrastructures, amélioration du service)

**7-2. Expérience spécifique en gestion des boues de vidange– 60 points**

Cette rubrique apprécie la capacité du consultant à exécuter directement la mission objet de l'AMI.

**7-2-1) Références spécifiques en boues de vidange – 15 points**

Études ou projets portant sur la gestion des boues de vidange

Projets d'assainissement intégrant la chaîne complète (collecte, transport, traitement)

- ✓ Le consultant devra justifier d'au moins deux (02) missions spécifiques réalisées au cours des dix (10) dernières années.

**7-2-2) Maîtrise des études techniques – 10 points**

Réalisation de diagnostics sectoriels

Élaboration d'APS / APD / DAO

Conception d'ouvrages d'assainissement

**7-2-3) Expérience en mise en œuvre et suivi – 5 points**

Suivi et contrôle de travaux

**7-2-4) Structuration et modèles de gestion – 5 points**

Mise en place de modèles de gestion

Organisation institutionnelle du secteur

**7-2-5) Renforcement des capacités – 4 points**

Expérience en formation et accompagnement des acteurs

Transfert de compétences

**7-2-6. Qualifications du personnel clé – 15 points**

Formation académique : 5 points

Expertise spécifique : 5 points

Maîtrise des outils : 5 points

Expérience opérationnelle : 5 points

**7-2-7. Expérience régionale et connaissance du contexte – 6 points**

Expérience en Afrique de l'Ouest : 2 points

Connaissance institutionnelle et réglementaire : 2 points

Capacité d'adaptation au contexte local : 2 points

**Justifications documentaires exigées**

## Seuil de qualification

Seuls les consultants ayant obtenu une note **supérieure ou égale à 70 points sur 100 (70%)** seront retenus pour le classement.

### Mode de sélection

- Classement par ordre décroissant ;
- Le consultant ayant la meilleure note est classé premier ;
- Il est invité à soumettre une proposition technique et financière.

### 8. Procédure de négociation (Article 39)

Les négociations sont conduites conformément à l'article 39 du décret n°2022-083.

À ce titre :

- Les négociations sont menées **avec un seul consultant à la fois**, en respectant strictement **l'ordre de classement** ;
- Elles portent sur :
  - les Termes de Référence ;
  - la méthodologie ;
  - les conditions d'exécution.

Les négociations :

- ne peuvent modifier les conditions essentielles du marché ;
- font l'objet d'un **procès-verbal signé**.

En cas d'échec des négociations avec le consultant classé premier :

- celles-ci sont formellement clôturées ;
- l'Autorité contractante engage alors des négociations avec le consultant classé en deuxième position, et ainsi de suite, selon l'ordre de classement.

### 9. Dossier de candidature

Les consultants devront fournir un dossier comprenant notamment :

- Une **liste des missions réalisées**, précisant pour chacune : la nature des prestations, la description, la localisation, le coût et l'année de réalisation ;
- Des **attestations de bonne exécution ou d'achèvement des prestations correspondantes** ;
- Des **descriptions détaillées des missions spécifiques** en lien avec l'objet de la présente mission ;
- Le **CV détaillé** , accompagné des copies des diplômes et attestations de missions similaires ;
- Des **références pertinentes et vérifiables** ;
- Une **note de présentation des expériences du consultant** ;
- Une **note de compréhension de la mission** (*optionnelle mais fortement recommandée*).

#### 10. Modalités de soumission

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comprendre, entre autres :

- Une **lettre de candidature** adressée à Madame la Présidente de la Région de Nouakchott ;
- Une **présentation des expériences générales et spécifiques**, précisant la nature des prestations réalisées ;
- Des **attestations de bonne exécution ou d'achèvement des prestations correspondantes** (*toute expérience non justifiée par une attestation ne sera pas prise en considération*)

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 07/05/2026 à 12h00 GMT : Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott, Avenue Baccar Ould Soueid'Ahmed, porte 207 - 2ème étage. Nouakchott-Mauritanie.

La date et l'heure d'ouverture des plis sont :

07/05/2026 à 12 heures 30 minutes GMT.

#### 11. Informations complémentaires

- Aucune offre financière à ce stade ;
- Procédure en deux phases :
  1. présélection sur qualifications ;
  2. négociation avec le consultant retenu ;
- Signature après négociation et approbation.

Point de contact de l'Autorité contractante :

M. Ndery GUEYE, Chef du projet Eau

Email : gndery758@gmail.com

Tél. : 00222 36 40 08 08

## 12. Dispositions finales

La Région de Nouakchott se réserve le droit de :

- Ne pas donner suite au présent AMI ;
- Modifier ou annuler la procédure ;
- Rejeter toute candidature non conforme.

Nouakchott, le 24-04-2026

**La Présidente**  
Mme Fatimetou Abdel Malick

